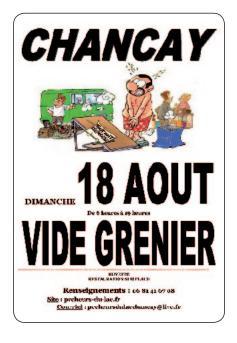




dans ce numéro

Le mot du maire	1
Environnement	
et bonnes pratiques	2
Vie locale et associative	2
Information du citoyen	4
Agenda 2013 : juin-septembre	6



Le mot du maire

Enfin, les beaux jours tant attendus arrivent et la période des animations estivales s'ouvre avec la fête des vallées, organisée par l'association Tourisme Vin Loisirs. Elle s'est déroulée rue des Violettes, avec des randonnées, un repas champêtre, une brocante, et diverses animations... Les fêtes des écoles, organisées par les APE, auront lieu le samedi 22 juin à Chançay suivie de la fête de la musique et le samedi 15 juin à l'école de Noizay. Le 14 juillet, la municipalité organise un repas champêtre au stade de la Quintaine avec animation musicale et concours de pétanque.



Pour la deuxième année, les *Estivals de Touraine* nous proposeront trois pièces de théâtre en plein air dans le parc du château de Valmer, le samedi 27 juillet à 15 heures et 20 heures et le dimanche 28 juillet à 20 heures. La traditionnelle brocante des pêcheurs du lac aura lieu le dimanche 18 août. Enfin, ces animations estivales se termineront par le concert de Jazz le dimanche 16 septembre.

Au niveau communal, les travaux de rénovation de l'ancienne poste se poursuivent. Les commissions municipales continuent leur travail, en particulier pour préparer la modification des rythmes scolaires, en septembre 2014. À la rentrée de septembre 2013, l'organisation scolaire sera modifiée. Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Noizay, l'échange d'élèves entre nos deux communes sera suspendu pour l'année 2013-2014 (voir l'article dans la *Vie locale et associative*). Ce qui était avantageux pour nos communes il y a deux ans, l'est moins aujourd'hui avec l'évolution de nos effectifs respectifs.

Au niveau de la communauté de communes, les maires des cinq communes restantes demeurent vigilants pour défendre au mieux nos intérêts et préparer notre avenir. Les réalisations communautaires avancent avec l'ouverture de la crèche à Monnaie, l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage vers le 15 juin à Vouvray et l'ouverture prochaine de la voie verte. Le Conseil municipal a, en majorité, émis un avis défavorable au projet de Schéma de cohérence territorial (SCOT), au regard des conditions dans lesquelles ce schéma a été voté (par 18 instances sur 40) car la commune souhaite conserver la maîtrise de son urbanisme et ne pas être bloquée dans son développement par des règles qui ne seraient pas adaptées à son territoire.

Bon été et bonnes vacances à tous.

FRANÇOIS LALOT.



Invironnement & bonnes pratiques

Divagation des chats : point sur la réglementation



« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui en a la garde, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé » (art. 1385 du Code civil). Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.

De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural).

Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière animale du lieu où il a été trouvé. La

fourrière doit alors prévenir son propriétaire, qui dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher (article L. 211-24 du Code rural). L'animal n'est restitué à son propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière. À la fin de ce délai, si l'animal n'est pas réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et une association de protection animale peut le proposer à l'adoption à un nouveau

> propriétaire (article L. 211-25 du Code rural).

http://www.spa.asso.fr/

ie locale et associative



le théâtre des Deux Rives s'installe en Touraine du 19 au 31 juillet 2013. La volonté des organisateurs est de faire découvrir des lieux méconnus du grand public et le théâtre classique à un public familial. Au programme, cette année, cinq pièces dans sept lieux d'exception...

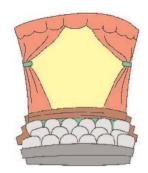
Pour Chançay, c'est dans le cadre remarquable du château de Valmer que vous pourrez assister à trois représentations de la compagnie parisienne:

- samedi 27 juillet : Tchico Lapin au Pays des Rêves (dès 2 ans) à 15 heures. Je veux voir Mioussov de Valentin Kataïev, à 20 heures;
- dimanche 28 juillet : Poil de Carotte de Jules Renard, à 17 heures.

Vous pouvez réserver vos places à l'office du Tourisme de Vouvray. Au programme dans le secteur de Vouvray:

- jeudi 25 juillet à 20 heures au Château de Jallanges à Vernousur-Brenne : D'après Nature ou presque de Michel Arnaud;
- **vendredi 26 juillet** à 20 heures au Château de la Côte à Reugny : Les Caprices de Marianne d'Alfred de Musset;
- lundi 29 juillet à 20 heures au Château de la Côte à Reugny : Les Rustres de Carlo Goldoni.

Plus d'informations sur les autres lieux, vous pouvez consulter les sites: http://www.theatredesdeuxrives.fr/touraine http://www.estivalsdetouraine.fr





Fête municipale du 14 juillet

Le père Fouée « t » art s'installera pour cette occasion au stade.

Cette année, la municipalité, par le biais de la commission « fêtes et cérémonies », vous propose pour le 14 juillet un repas à base de fouées.

La fouée ou fouace angevine est une petite boule de pain cuite au four, fourrée encore chaude de rillettes, de mogettes ou de beurre... selon les régions.

L'histoire de la fouée est liée à celle du pain. Jadis, une fois par





semaine, on se retrouvait en famille près du feu pour la veillée fouées. En attendant que le four

soit assez chaud pour la cuisson du pain, on préparait des fouées avec le reste de pâte à pain. C'est une recette traditionnelle des régions rurales de l'ouest de la France et notamment du Val de Loire, dans le Saumurois en Anjou et en Touraine. Rabelais a décrit la recette de la fouée ou fouace dans son roman Gargantua.

Un four à bois sera installé pour faire cuire les fouées. Un buffet d'une dizaine de garnitures au choix sera dressé, avec une spécialité, « la Ripaille », cuisinée dans un mitron, une vraie surprise pour les papilles.



Apéritif offert par la municipalité

Fouées avec ses garnitures : rillettes, fromage de Chèvre frais cendré, tartare de Saumon, rillettes de sardine, beurre au sel de Guérande, beurre d'escargots, camembert, sali doux (beurre de caramel), Nutella, confiture

Et la Spécialité « La Ripaille » : poêlées d'andouillettes et ses oignons confits, mogettes de Vendée, sauce crème moutarde, le tout cuisiné dans un mitron, il ne vous reste plus qu'à la glisser dans la Fouée.

Prix du repas : 15 € par adulte, 8 € par enfant (de 3 à 12 ans). Inscription en mairie en retournant le bulletin joint à cette Chancéenne, accompagné de votre règlement à l'ordre du Trésor Public, avant le 3 juillet 2013.

14 juillet en Chanson -Les AirElles...

Et pour rendre ce moment encore plus convivial, Les AirElles seront parmi nous. Laëtitia, Caroline et Nadine vous ferons partager leur



univers: influence jazzi, gospel, chansons françaises, musique du monde. Les AirElles s'amusent, se fondent, se confondent et se distinguent tout à la fois. Les textes sont en français, elles en font une coquetterie et un plaisir en écrivant des paroles selon des thèmes qui leurs sont chers et que le groupe traitent avec humour. Francis leur concocte des arrangements qu'elles dégustent avec gourmandise et partage sans restriction avec le public.



14 juillet sportif -Concours de pétanque



Gratuit, à 16 heures, organisé par l'association Jazz en Vallées de Brenne et Cisse. Buvette sur place.



Ateliers cuisine en plein air

Rendez-vous sur les marchés du Pays Loire Touraine pour des cours et démonstrations culinaires qui vous permettront de concocter des recettes valorisant les produits locaux. Prestation assurée par un chef de TOUrS A TABLE. Le jeudi 27 juin, rendez-vous sur le marché



de Vernou-sur-Brenne de 10 heures à 12 heures sur le thème les Blinis en folie! Gratuit, places limitées. Inscription obligatoire: Pays Loire Touraine, au 02.47.57.30.83.

http://www.paysloiretouraine.fr/



Pique-nique des voisins à Chançay

Cette année encore, différents piques-niques entre voisins sont organisés dans notre commune:

Le dimanche 30 juin 2013, ce sont les habitants de la vallée de Vaux et ceux de la rue de l'Église jusqu'à la rue Roche-Fleurie, qui partageront un moment de rencontre autour d'un pique-nique. Le dimanche 7 juillet 2013, ce sont les habitants de la Baderie, la Colinière jusqu'au haut de la rue des Acacias qui se retrouveront. D'autres dates peuvent être proposées dans d'autres lieux de notre commune, renseignez-vous auprès de vos voisins...

Ces piques-niques sont réellement l'occasion de se rencontrer, de partager des moments de convivialité. N'hésitez pas à y participer avec votre famille. Les nouveaux voisins sont cordialement invités.





Information du citogen

Vie scolaire information

Regroupement pédagogique intercommunal Noizay-Chançay: depuis deux ans, les communes de Chançay et Noizay avaient mis en place un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Historique: à la rentrée 2011, l'école de Chançay devait faire face à une augmentation conséquente de son effectif sans espoir de l'ouverture

d'une sixième classe. L'école de Noizay, au contraire, risquait une fermeture de classe à cause d'une baisse d'effectif significative. Face à ces difficultés, les deux mairies avaient décidé de créer à la rentrée 2011 un regroupement pédagogique intercommunal. Les treize élèves de CM2 de Chançay avaient alors rejoint l'école de Noizay, ce qui avait permis de diminuer les effectifs des élèves de 3 par classes. Depuis la rentrée 2012, c'est un peu plus d'élèves qui

se déplacent matin et soir entre les deux écoles : tous les élèves de CE1-CE2 du RPI sont regroupés à



Chançay et les CM1-CM2 à Noizay. Pour la rentrée 2013, du fait de l'évolution des effectifs, les deux municipalités, en accord avec les deux équipes enseignantes, ont décidé de suspendre, pour l'année scolaire 2013-2014, l'échange d'élèves au sein du RPI. Tous nos élèves chancéens seront donc scolarisés dans l'école de Chançay.

Recensement militaire

Dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles,



doivent se faire recenser en mairie. Ils doivent se munir du livret de famille, de leur carte nationale d'identité et d'un justificatif de domicile. Attestation de recensement nécessaire pour tout examen scolaire, permis de conduite, etc.

Ordures ménagères et tri sélectif

Les bacs des ordures ménagères doivent être rentrés au plus tard le soir de la collecte pour des raisons



de sécurité. Les sacs jaunes et bleus doivent être triés et remplis. Nous vous rappelons que vous pouvez les récupérer en mairie. Nous disposons en mairie d'un collecteur de piles usagées. sition sur le SCOT sont dans notre mairie.

http://scot-agglotours.fr/

Information cambriolage

Des cambriolages ont été signalés. Restez vigilants. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance de gendarmerie pourront être effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.



Pourquoi ce service? L'opération *Tranquillité Vacances* est un dispositif de prévention réalisé lors des vacances scolaires par les services de gendarmerie et de police. Ce dispositif vise à diminuer le risque de vol par effraction susceptibles d'être commis dans les domiciles, durant l'absence des habitants partis en vacances.

Qui peut bénéficier de cette opération? Toute personne partant en vacances et craignant pour son domicile peut prendre contact avec la brigade de gendarmerie de son lieu de résidence. Les gendarmes effectueront, en votre absence, des patrouilles de surveillance régulières

Le Schéma de cohérence territoriale : SCOT, donnez votre avis

.

La commune de Chançay fait partie des 40 communes dépendant du SCOT et du Document d'Aménagement Commercial (DAC) de l'agglomération tourangelle. Ce schéma a été voté le 25 janvier dernier. Il est maintenant en phase d'enquête publique (du 21 mai au 25 juin). Dans ce cadre, un document d'information sur le SCOT est mis à la disposition du public à la mairie pour consultation. Pour formuler vos observations, un registre est disponible dans les locaux de la Communauté de communes du Vouvrillon (voir coordonnées sur La Pétillante n° 23, juin 2013); il est aussi possible

de donner vos avis par internet sur le site du Scot et par courriel à info@scot-agglotours.fr. Pour toute information, un commissaire enquêteur sera à la CCV le 21 juin entre 14 heures et 17 heures. Un SCOT est un document de planification, d'organisation, de gestion de notre territoire à l'horizon 2030. Il porte aussi bien sur les aspects du développement économique, de l'organisation de l'espace, d'habitat, de déplacements, d'environnement, d'agriculture... Les documents d'urbanismes, à l'échelle de la commune (POS, PLU...), doivent être rendus compatibles avec ce schéma. C'est pourquoi un tel schéma est important et impactant pour le développement futur de notre commune. Des panneaux d'expo-



de votre maison mais aussi de votre appartement si vous vivez dans un immeuble.

Comment s'inscrire? Pour bénéficier de ce service entièrement gratuit, il vous suffit juste de vous inscrire de préférence une dizaine de jours avant le départ auprès de la gendarmerie de Vouvay (02.47.40.45.90). Lors de votre dépôt de demande d'inscription, des conseils de précautions très efficaces et simples vous seront prodigués afin que vous puissiez les mettre en oeuvre avant votre départ. N'oubliez pas de prévenir la gendarmerie en cas de retour précoce!

http://www.gendarmerie-centre.fr/







i t

Extrait du Conseil municipal du 11 avril 2013 (supplément)

Reversement des amendes de Police pour 2013 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de solliciter auprès du Conseil général d'Indre-et-Loire le bénéfice de la dotation relative au produit des amendes de Police au profit de travaux d'aménagement de feux tricolores et de panneaux lumineux de pré-signalisation au carrefour de la route départementale 46, des rues Saint-Vincent et de l'Aubé, pour améliorer la sécurité des piétons et des véhicules. Le coût de ces travaux est estimé à 21 196,20 € HT.

Convention de mise à disposition d'une parcelle de terrain pour l'établissement d'un site de stockage gaz propane :

M. le Maire explique que la société Soregies (concessionnaire gaz de la commune) sollicite une mise à disposition d'une parcelle de terrain pour l'établissement d'un nouveau site de stockage propane, en vue de la reprise des logements Val Touraine Habitat «Le Coteau». alimentés actuellement par un réseau non conforme. La Soregies demande une mise à disposition gratuite de 160 m² de terrain sur la parcelle communale AD 656. Après discussions, le Conseil municipal souhaite que la société Soregies s'engage à ce qu'il soit plantée une haie paysagère autour du site extérieur à 1,50 m de la clôture grillagée, entretenue par la commune. Les membres du Conseil municipal décident de ne pas statuer sur le dossier tant que les termes de la convention ne seront pas modifiés.

Subvention au Théâtre des Deux Rives Touraine pour un festival de théâtre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association *Théâtre des Deux-Rives Touraine* pour l'organisation d'un festival de théâtre, *Estivals de Touraine*, correspondant aux trois représentations théâtrales au château de Valmer à Chançay. L'objectif de cette association est de lier la culture et

le patrimoine en présentant des pièces de théâtre classique dans des lieux patrimoniaux remarquables, privés ou publics.

Extrait du Conseil municipal du 23 avril 2013

Représentation des communes au seins de l'EPCI à fiscalité propre – Communauté de communes du Vouvrillon :

La loi du 31 décembre 2012 modifie les dispositions de la loi RCT du 16 décembre 2010 concernant le nombre de sièges dans les conseils communautaires et précise la représentation des communes au sein de ces conseils. L'article L.5211-6-1 du CGCT a été modifié en conséquence. Si cette nouvelle représentation devait prendre effet à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux, il s'avère que pour la Communauté de Communes du Vouvrillon, il s'agit de s'adapter à la nouvelle configuration liée au retrait de trois communes à compter du 1er janvier 2014.

Les délégués communautaires des communes de Chançay, Monnaie, Reugny, Vernou-sur-Brenne et Vouvray proposent aux communes concernées un accord sur leur représentation au sein du conseil communautaire selon les bases suivantes :

- la répartition par commune se fera selon la représentation suivante : communes de moins de 1999 habitants, 4 délégués; de 2000 à 3999 habitants, 6 délégués; de 4000 et plus, 8 délégués;
- tableau de la représentation par commune membre de la Communauté de Communes du Vouvrillon, tenant compte de la population de chaque commune: Chançay, 4 délégués; Reugny, 4 délégués; Vernou-sur-Brenne, 6 délégués; Vouvray, 6 délégués; Monnaie, 8 délégués; total: 28 délégués;
- après exposé et discussion, et délibération par 7 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide d'accepter cette représentation qui prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

Extrait du Conseil municipal du 30 mai 2013

• Tarifs restaurant scolaire :

M. le Maire propose d'appliquer une hausse au prix des repas, à compter de la rentrée







scolaire 2013. Proposition acceptée à l'unanimité :

-	repas régulier enfant	3,25€;
-	repas occasionnel enfant	3,80€
-	repas adulte	4,30€

• Tarifs garderie périscolaire :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'appliquer une hausse des tarifs de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2013, fixés comme suit :

- le prix de la demi-heure est fixé à 1,05 €;
- de 16 h 30 à 17 h, la demi-heure est facturée 1,25 €, goûter inclus.

• Vote des subventions 2013 :

Associations de Chançay :					
- /	Association des Parents d'Élèves .	160	€		
-	Football Club Chançay	160	€		
- (Groupement de Défense				
(contre la Grêle	80	€		
-	Pêcheurs du Lac	160	€		
- (Syndicat Communal de Chasse	160	€		
- [Les Aînés de la Brenne	160	€		
- [Bren'6 Them	160	€		
	Traîne Savates	80	€		
- /	Amicale des Sapeurs-Pompiers				
1	Noizay Chançay	160	€		
- (UNCAFN	160	€		

Associations hors commune :

-	Union Musicale de Noizay	160	€
-	Société Musicale de Reugny	160	€
-	Association Jazz en vallées		
	de Brenne et Cisse	543	€
-	Les Restaurants du Coeur	350	€

 Espoir = 405 € (dont 55 € pour la prise en charge de location d'un véhicule pour le transport des marchandises de la Banque Alimentaire car auparavant la Commune mettait à disposition un agent et un véhicule communal).

Tarif de la participation au repas du 14 juillet 2013 :

À l'unanimité le Conseil municipal accepte l'animation musicale par le groupe Les AirElles pour un montant de 500 € et fixe le tarif de la participation au repas du 14 juillet comme suit : 15 € par adulte, 8 € pour les enfants de 3 à 12 ans, gratuit pour les enfants de moins de 3 ans.





2013



- 15 Fête de l'école de Noizay.
- **22** Fête de l'école de Chançay, suivie de l'APE fête la musique.
- 27 Atelier cuisine au marché de Vernou-sur-Brenne de 10 h à 12 h, organisé par le Pays Loire Touraine.



- 14 Fête municipale au stade de la Quintaine. Concert des AirElles - Concours de pétanque à 16 heures.
- **27–28** Théâtre : Les Estivals de Touraine au château de Valmer, trois pièces dont une pour les enfants.





18 Brocante des Pêcheurs du lac, au stade de la Quintaine.



16 Jazz en Touraine, place du Mail-du-8-Mai. Rendez-vous à 11 heures.



retrouvez toutes vos informations sur www.chançay.fr

